

Le 14 décembre 2020

Conseil municipal : patrimoine, finances, habitat, sécurité, cadre de vie et solidarité à l'honneur

Les dénominations de plusieurs équipements culturels et sportifs

La Maison de la musique et de la danse baptisée du nom de Valéry Giscard d'Estaing

Après avoir mis en berne ses drapeaux et organisé une cérémonie de recueillement le 9 décembre dernier, la Ville de Valence souhaite rendre un dernier hommage à cet ancien homme d'État amoureux de la langue française en attribuant son nom à celui de la Maison de la musique et de la danse, équipement culturel majeur composant le Conservatoire de Valence Romans Agglo, établissement classé et labellisé par le ministère de la culture « conservatoire à rayonnement départemental ».

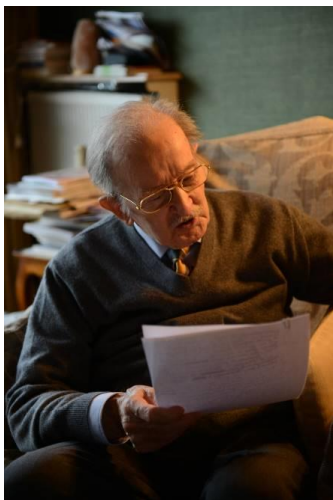
Valéry Giscard d'Estaing est mort le 2 décembre 2020 à l'âge de 94 ans.

Plus jeune président de la 5^e République lorsqu'il accède au pouvoir en 1974, nombre des réformes qu'il a entreprises durant son septennat ont marqué durablement la société française (majorité à 18 ans, divorce par consentement mutuel, création de l'aide personnalisée au logement...).

Son engagement pour le droit des femmes, symbolisé par les batailles menées par Simone Veil, ont aussi conduit le Parlement à voter la dépénalisation de l'avortement, l'assouplissement de la législation sur la contraception ou encore l'allongement du congé maternité.

Européen dans l'âme, il mit tout au long de sa carrière politique un point d'honneur à faire avancer la construction européenne.

Il est d'ailleurs à l'origine du projet de Constitution européenne en 2004.



Le nom de Pierre Vallier donné à la salle de conférences de la nouvelle médiathèque intercommunale de Latour-Maubourg

Pour prolonger la mémoire de cette figure locale emblématique du journalisme en Drôme-Ardèche, il est proposé de donner son nom à la salle des conférences de la nouvelle médiathèque intercommunale, qui sera livrée en décembre 2020.

Décédé le 23 octobre 2020 à l'âge de 93 ans, Pierre Vallier avait notamment été directeur départemental du Dauphiné libéré.

Cet homme de lettres, doté d'une grande culture, commença à exercer son métier bien avant les chaînes d'info en continu et les réseaux sociaux.

Plus jeune journaliste de France en 1945, débutant sa carrière au quotidien Les Allobroges après-guerre, avant d'être journaliste au Dauphiné à partir de 1950, il en avait été tout à tour Directeur régional à Valence, puis Rédacteur en chef adjoint avant de prendre la tête des éditions de Drôme-Ardèche de 1974 à 1988.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Le regard pétillant et l'esprit aiguisé, le sens de la formule et le verbe truculent, Pierre Vallier avait en lui la passion des mots. Il les maniait avec un talent qui forçait l'admiration, trouvant toujours l'expression juste, la pensée qui interpelle, le titre drôle, décalé ou cinglant.

Directeur exigeant, homme d'une culture immense et journaliste d'exception, il puisa sans aucun doute une part de son inspiration dans les étonnantes rencontres qu'il fit avec des personnalités marquantes de notre histoire contemporaine, parmi lesquelles l'Aga Khan, Léon Blum ou encore Picasso.

Il formait aussi un merveilleux duo complice avec son ami, le photographe André Deval, autre figure valentinoise.

Par la singularité de son style, il savait mieux que quiconque éveiller nos consciences, susciter le commentaire, nous interroger sur le sens de ce monde qui ne tourne pas toujours rond.

Pour beaucoup de Drômardéchois, il était devenu un compagnon familier dont les chroniques hebdomadaires baptisées « Nonchalances » dépeignaient admirablement la vie provinciale, telle une madeleine de Proust des lecteurs du Dauphiné Libéré.

La patinoire intercommunale dénommée « Jo Boyadjian »

La Ville souhaite mettre à l'honneur Georges Boyadjian, dit Jo, légende de la natation à Valence qui s'est éteint le 28 octobre dernier à l'âge de 93 ans, en donnant son nom à la patinoire intercommunale dont il fut le responsable durant de nombreuses années.

Patience, discipline, amour pour la chose aquatique, savoir-faire, savoir-être... autant de valeurs que cet homme d'exception aura transmis aux Valentinois. Féru de boxe, il est venu à la natation par le service militaire. Par la suite, il a dominé la natation régionale dans pratiquement toutes les nages, toujours classé parmi les meilleurs aux championnats de France et obtenant même un titre de champion du Monde militaire en 1948. Il doit surtout sa grande popularité à ses exceptionnelles performances dans le domaine des traversées, remportant à plusieurs reprises celles de Lyon, Vienne et Valence. Figure du sport et éducateur incontournable, il est reçu comme moniteur d'éducation physique et de natation dès 1956 à Valence. Il devient par la suite Directeur des piscines et de la patinoire de la Ville de Valence dont il suit activement la construction puis la mise en service.

Jo a également été un président très actif et un entraîneur de talent au sein de l'association des Enfants du Rhône où il a formé de très nombreux champions. Il a aussi été à l'origine de l'école de plongée des sapeurs-pompiers aux côtés desquels, en tant que plongeur volontaire, il a participé à de nombreuses opérations de secours.

Infatigable compétiteur, il a continué de s'aligner jusqu'en 2017, année durant laquelle il a remporté plusieurs titres de champion de France dans la catégorie 90-95 ans. Au titre de son admirable carrière, il avait reçu la légion d'honneur et les palmes académiques.



Les autorisations de programmes 2021-2025

Pour pouvoir mener à bien ses différents projets dans tous les domaines, la Ville a mis à jour les autorisations de programmes (AP) de 2021 à 2025, qu'elle propose au vote du conseil.

Outils de prévision budgétaire et de pilotage, les AP permettent à la collectivité de **programmer des opérations d'investissement** dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices et de **maintenir son soutien dans l'activité et l'économie locale**.

Avec 2,3 M€ de pertes dues à la crise sanitaire sur l'exercice 2020 et les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les actions que la collectivité doit engager pour faire face localement à la Covid-19, la Ville de Valence a choisi de **se concentrer sur des projets phares issus des engagements du mandat**, avec un montant d'investissement hors programme courant de **92 M€, montant inférieur aux dépenses réalisées sur le mandat précédent** (118 M€ entre 2015 et 2020).

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli



► Comparatif de données d'investissement



Investissement 2015 – 2020 en M€

	Total investissements	Investissements hors 45
B. principal	114 M€	101 M€
Latour Maubourg	2 M€	0 M€
Parking	2 M€	2 M€

Investissements proposées en Autorisation de Programme (AP) pour le mandat en cours

	Montant Autorisations de Programme	CP 2021
Nouvelles AP	85 M€	16 M€
Anciennes AP	7 M€	3 M€
Total AP	92 M€	19 M€

Ces dépenses d'investissement concerneront :

- **L'économie et le tourisme** avec 4,8 M€ dédiés à la réhabilitation du centre-ville et des rues piétonnes,
- **La sécurité et la tranquillité publiques** avec la poursuite du déploiement de la vidéo-protection représentant 1 M€ (184 caméras actuellement),
- **La voirie, la mobilité et la propreté** avec 25 M€ destinés à créer des pistes et des voies cyclables, réhabiliter des axes stratégiques, étendre les zones 30, améliorer les entrées de ville, aménager la voirie...
- **La nature en ville et le cadre de vie** avec près de 15 M€ dédiés à la plantation d'arbres (près de 10 000 d'ici 2026 dans le cadre du plan arbres), à la lutte contre les îlots de chaleur, à la valorisation des canaux, à la rénovation des parcs et l'aménagement de nouvelles aires, au développement de l'implication et de l'écologie citoyennes et à la reconstruction des serres de productions florales.
- **Les grands projets urbains** avec le réaménagement de la basse-ville (3,7 M€ au total) et la poursuite des opérations en cours (La Bayot, place d'Armes à Latour-Maubourg, rénovation des cœurs de quartiers et des places, études dans le cadre du Plan local d'urbanisme).
- **L'éducation, la jeunesse et la famille** avec 14,4 M€ dédiés aux travaux dans les écoles (rénovation et réhabilitation des bâtiments, végétalisation des cours de récréation), 3,6 M€ pour les bâtiments socioculturels (création d'un pôle associatif, rénovations et réhabilitations de MPT...) et 4,6 M€ pour la restructuration de l'îlot Ferry (rénovation square et voirie, MPT et médiathèque).
- **La culture, le sport et l'événementiel** avec près de 12 M€ dédiés à la rénovation d'équipements sportifs, à la création d'une Cité régionale de l'escalade, au développement du sport de plein air (skate-park, aires de jeux...), à la réhabilitation de la Bourse du travail, à la rénovation de la Maison de la vie associative et à l'aménagement du Théâtre de la Ville, en plus de la finalisation des travaux du gymnase Denis Maurin.

Les efforts budgétaires des associations et des équipements municipaux

Associations, Maisons des jeunes et de la culture, Maisons pour tous... en cette fin d'année, la Ville de Valence renouvelle ou ajuste ses conventions de partenariat avec les différentes associations culturelles, socio-éducatives et sportives. C'est le moment de formaliser le « pacte de confiance » pris cet été par les différents acteurs associatifs pour **contribuer à la solidarité municipale**.

En effet, les finances de la collectivité ayant été directement impactées de **2,3 M € de pertes par la crise sanitaire**, de nombreuses associations de secteurs d'activité variés s'étaient engagées à **réduire leurs demandes de subventions**. L'effort global attendu des acteurs valentinois est de l'ordre de **8% environ : 4 % en 2021 et 4 % en 2022**.

Sachant que 50 % des associations perçoivent une subvention inférieure à 1 000 €, cela représente un effort de 80 € par association pour une année. Ainsi, la modération des subventions à compter de l'exercice 2021 se fera progressivement et raisonnablement, en évitant de mettre en péril les petites structures.

Ces modalités pratiques s'inscrivent dans un cadre partenarial : celui d'un dialogue régulier entretenu avec l'ensemble du tissu associatif local et d'une parfaite connaissance des besoins et des acteurs du secteur.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Habitat et renouvellement urbain : le centre-ville de Valence se transforme !

La 1^{re} orientation du Programme Local de l'Habitat (PLH) dont s'est dotée Valence Romans Agglo est de **renforcer l'attractivité des centres villes** par des actions de reconquêtes et de renouvellement urbain du parc de logements vacant et dégradé. 7 centres anciens sont concernés dont celui de Valence, au travers de la mise en œuvre, de 2021 à 2025, d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU).

En bref, il s'agit d'**engager Valence dans un ambitieux projet de transformation de son centre-ville**, élaboré en accord avec Valence Romans Agglo, pour **revitaliser et renforcer son dynamisme**.

Afin de déterminer les conditions de mise en œuvre de cette opération, **une convention-cadre, qui fait l'objet d'une délibération en séance du conseil municipal, doit être signée entre les différents partenaires-financiers** : Valence Romans Agglo en tant que maître d'ouvrage, la Ville de Valence, l'ANAH et sa délégation locale (DDT), le Département de la Drôme, la Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts, la Fondation du Patrimoine, Action Logement, Procvivis Vallée du Rhône.

Agréée par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'OPAH-RU de Valence dépasse le domaine de l'habitat en intégrant une **dimension foncière, immobilière, environnementale, sociale et économique**.

Elle a pour objectif d'**améliorer significativement les conditions de vie des habitants**.

Elle permet **une animation renforcée sur un périmètre défini, pendant 5 ans, à destination d'un public éligible aux aides de l'ANAH** (propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes, propriétaires bailleurs souhaitant conventionner leur logement locatif à loyer maîtrisé, syndicats de copropriétés).

Ses enjeux :

- **remettre sur le marché les logements vacants**, en accordant une attention particulière aux immeubles avec un intérêt patrimonial ou urbain,
- réorienter l'offre de logements disponible pour **favoriser l'installation de familles en propriété occupante**,
- **accompagner les copropriétés en difficulté**,
- **améliorer la qualité du parc locatif privé** en réhabilitant des logements dégradés, voire indignes.

Les objectifs de réhabilitation sont fixés à **422 logements sur 5 ans**, répartis comme suit :

- 55 logements occupés par leur propriétaire (dont 20 ménages Prêt à Taux Zéro non-éligibles Anah et 35 ménages éligibles Anah),
- 98 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, avec un objectif de remise sur le marché de 55 logements vacants,
- 269 logements en copropriété, aidés en « aides au syndicat », avec un objectif de remise sur le marché de 27 logements vacants.

Les signataires de cette convention contribuent ensemble au financement de l'opération, pour l'ingénierie et les aides aux travaux.

Coût estimatif d'ingénierie : 1 080 000 € TTC co-financé par l'Anah (550 900 €), Valence Romans Agglo (304 100 €) et la Banque des Territoires (225 000 €).



Les aides aux travaux sont prises en charge par l'Anah et le programme Habiter Mieux (5 764 710 € + 642 000 €), l'Agglomération (1 136 620 €), le Département (660 875 €) et la **Ville de Valence (512 000 €)**.

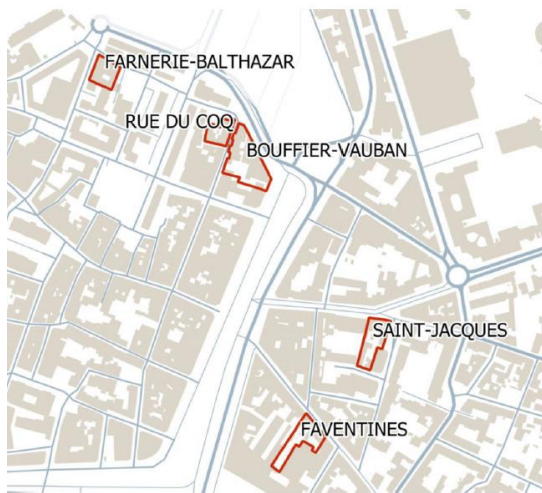
En outre, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, Action Logement souhaite **favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville** afin de développer une offre locative d'habitat, à destination du public salarié des entreprises.

1 544 000 € sont mobilisables sur 2 ans par Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe, pour les opérations d'investissement. **Une douzaine d'immeubles représentant 35 logements environ est concernée par cette restructuration**, prévue par une convention conclue pour 2 ans, **jusqu'au 31 décembre 2022**.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli





Enfin, concernant le volet renouvellement urbain, **une nouvelle offre de logements va être proposée** de manière à construire une programmation urbaine d'ensemble, avec **un fort impact sur l'attractivité et le paysage urbain**.

A l'heure actuelle, **5 îlots ont été identifiés, correspondant à 80 logements environ** (Farnerie-Balthazar, Rue du coq, Bouffier-Vauban, Saint-Jacques et Faventines).

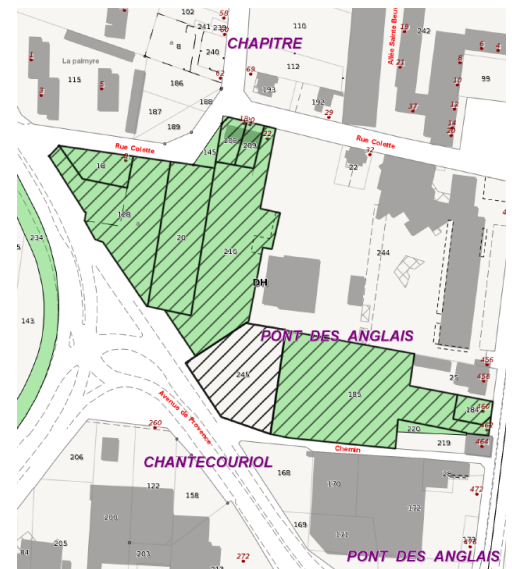
Une étude complémentaire va être menée à partir de janvier 2021 afin de déterminer les conditions opérationnelles et le périmètre d'intervention, qui sera susceptible d'être élargi à d'autres îlots.

La construction de logements pour les séniors secteur Hugo-Provence

La mutuelle Samir, créée initialement dans le cadre de la gestion des œuvres sociales des salariés des industries de la chaussure du secteur Romanais, s'est rapprochée de la Ville de Valence afin de lui proposer un **projet de construction de résidences logements sur le secteur Hugo-Provence**, qui représente une emprise d'environ 18 700 m².

Ce projet, dont le principe est soumis à la validation par le conseil municipal ce jour, revêt une **dimension sociale importante** en misant notamment sur une **offre de logements à loyers modérés pour les personnes âgées**, induisant la création d'emplois directs et indirects contribuant ainsi à l'économie de la Ville et des commerces de proximité.

Il présente également un **fort caractère environnemental**, avec une **insertion paysagère exemplaire** (végétalisation des bâtiments et des environnements), la **réalisation d'un bâtiment HQE** basé sur des technologies innovantes notamment en matière de gestion d'énergies, de déchets ou de traitement des eaux de pluie, ou encore la mise en œuvre d'une **restauration collective bio** s'appuyant sur un système de circuits courts.



En plus de contribuer à **améliorer l'accès aux soins des séniors** et de **répondre au besoin d'hébergements spécialisés au vu du vieillissement de la population**, ce projet viendrait **conforter la redynamisation du secteur**, engagée depuis quelques années par les acteurs publics (requalification de CIME avenue Victor Hugo, aménagement de l'avenue de Provence) et privés (requalification des commerces sur le site ex-Darty).

Les mesures de contrainte dans le cadre de la lutte contre la délinquance

Durant les deux dernières semaines du mois d'octobre, la Ville de Valence a été le théâtre de **violences graves et répétées** : véhicules brûlés, attaques contre les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers, les services municipaux, utilisation de mortiers d'artifice, caillassage de bus.

Les forces de sécurité sont de plus en plus fréquemment confrontées à des délinquants d'habitude et les habitants, qui ne peuvent bénéficier de la quiétude à laquelle ils ont droit, sont les premières victimes de ces actes.

Devant une situation devenue intolérable, le Maire de Valence a écrit au ministre de la Justice, garde des Sceaux. La Ville souhaite utiliser **un nouvel outil pour responsabiliser les familles des délinquants**.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli



Les familles dont un des membres aura fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou pour lequel l'accompagnement parental proposé par le Conseil des Droits et Devoirs des Familles aura été refusé ou aura fait l'objet d'un jugement définitif suite à une infraction troublant l'ordre public seront susceptibles de **se voir supprimer l'accès aux aides municipales pour les services non obligatoires** (Contrat municipal étudiant, chèque sport et culture) et **l'accès aux aides facultatives du CCAS**.



Cet outil supplémentaire vient **compléter le panel de mesures utilisées par la Ville en matière de prévention, de dissuasion et de répression**, notamment la prise en charge de 1500 jeunes par le service de prévention spécialisée dont 250 bénéficiant d'un suivi individualisé, le travail de rue et en pied d'immeuble permettant de maintenir le contact, la présence en milieu scolaire, l'accompagnement vers l'emploi et la formation, le déploiement de dispositifs en faveur de l'insertion par l'emploi dont les clauses sociales dans les marchés publics (16 950 heures en 2019, 76 emplois sur l'année, dont 35 en CDI), le partenariat avec Valence Services pour les sorties des écoles (45 personnes en insertion), les chantiers Fil'Active, l'animation et l'accompagnement au sein des 4 Maison Pour Tous municipales, le doublement des effectifs de la police municipale entre 2014 et 2016, l'installation d'un poste de police supplémentaire, la saisine en 2016 du ministre de l'Intérieur pour augmenter les effectifs locaux de la Police nationale, les procédures judiciaires initiées en 2020 en Zone de Sécurité Prioritaire et l'initiation, avec Valence Romans Habitat, d'une politique volontariste d'expulsion de leur logement pour les auteurs de troubles.

Le déploiement de la politique d'implication citoyenne verte

Soucieuse de développer l'implication citoyenne verte sur le territoire, la Ville de Valence porte deux politiques publiques en la matière, mises en œuvre à partir de début 2021 :

1. Le compostage partagé
2. La végétalisation participative.

Compostage partagé : appel à candidatures de citoyens de tous les quartiers !

Les déchets organiques représentent en moyenne 30 à 40 % du contenu de la poubelle, soit environ 100 kg par habitant et par an. Le compostage partagé vise à les réduire en les transformant utilement, mais il crée aussi du lien et permet à chacun de s'investir en faveur de l'environnement.



Désireuse de mobiliser les Valentinois et d'accompagner la mise en œuvre de cette politique de l'Agglo, **la Ville va déployer des composteurs partagés tout au long du mandat et dans l'ensemble des quartiers de Valence**, au plus proche des citoyens. **100 sites potentiels** ont d'ores et déjà été identifiés et nécessitent une mobilisation citoyenne pour se développer.

Concrètement, la Ville de Valence procède par appels à candidatures (un à deux par an).

Un premier appel avait déjà été lancé, concernant uniquement le centre-ville.

A présent, l'appel est lancé aux habitants de tous les quartiers de Valence.

Ainsi, les Valentinois souhaitant participer au compostage partagé en gérant un site, en se positionnant comme référent ou simplement en déposant leurs déchets organiques dans un site choisi **sont invités à remplir dès maintenant et jusqu'au 31 janvier 2021 le formulaire en ligne sur <https://www.valence.fr/fr/re-decouvrir-la-ville/ville-verte/compostage-partage.html>**.

Ils peuvent aussi compléter les flyers disponibles dans les 8 équipements de quartier suivants :

1. Maison pour tous du centre-ville
2. Maison pour tous du Polygone
3. Maison pour tous du Plan
4. Maison pour tous de Fontbarlettes
5. Espace municipal Enfance-Jeunesse de la Chamberlière

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli



6. Maison pour tous du Petit-Charran
7. MJC du Châteauvert
8. MJC du Grand-Charran

Afin de pouvoir ouvrir un site, 10 foyers au minimum doivent être intéressés et 2 référents (constitués en association ou adhérents à une association existante) doivent se rendre disponibles pour assurer l'animation du site et la coordination de sa gestion. **A ce jour, 4 sites sont déjà ouverts.**

Une fois ces conditions réunies, une convention tripartite entre la Ville, l'Agglo et l'association porteuse du site est signée. La Ville aménage ensuite l'espace pour permettre le bon déroulement de l'activité, l'Agglo fournit le matériel et forme les référents et l'association porteuse assure la gestion. Le suivi technique du compostage est réalisé par les citoyens avec le service de Prévention des déchets de l'agglo en support.

Végétalisation participative : un permis de jardiner à Valence

Végétaliser l'espace public est un enjeu fort pour la municipalité. Chacun pouvant être acteur de cette dynamique et améliorer son cadre de vie et les espaces publics proches, l'équipe municipale souhaite mettre en place un « permis de jardiner » dans la continuité des jardins partagés développés depuis plusieurs années.

Il s'agit de laisser aux riverains la possibilité d'occuper l'espace public afin de le végétaliser.

4 typologies de végétalisation sont proposées, certaines avec des contraintes de sites :

1. le pied de façade (appelé Frontage),
2. les bacs (selon accessibilité piéton),
3. les pieds d'arbres (lorsque présents et non végétalisés par la ville sur un alignement cohérent),
4. les massifs en pleine terre (lorsqu'ils sont présents à proximité).

Un permis de jardiner tenant lieu d'autorisation d'occupation du domaine public sera délivré aux riverains ayant souhaité s'impliquer dans leur cadre de vie. Il comprendra une **charte des bonnes pratiques et des conseils d'entretien. Concrètement, chaque année, 2 appels à mobilisation seront lancés** pour sensibiliser les Valentinois au sujet et mobiliser de nouveaux habitants. Le 1^{er} appel sera lancé dès janvier pour de premières plantations au printemps 2021 et le 2^e le sera à l'été pour des plantations à l'automne 2021.

Les Valentinois intéressés seront invités à remplir un formulaire d'inscription qui sera mis en ligne courant janvier 2021 sur valence.fr.

Une fois les modalités définies avec le riverain demandeur, la direction de l'espace public accompagne le choix technique des végétaux, creuse les fosses de plantation en pied de façade, fournit le mobilier dans le cadre de bacs et les premiers végétaux plantés pour assurer une cohérence globale de végétalisation du territoire communal, dispense des conseils culturels et veille au bon entretien par les riverains. **De leur côté, les riverains s'engagent à entretenir les plantations.**



Le vœu de Valence en faveur de l'indépendance du Haut-Karabagh (Artsakh)

Après avoir lancé un appel aux élus locaux pour la reconnaissance internationale de l'Artsakh, avec le soutien du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF) et de la représentation permanente de la

République d'Artsakh en France, la Ville de Valence, après délibération en séance du conseil municipal, forme le vœu que la Diplomatie française réexamine sa stratégie et que **la France reconnaisse la République du Haut-Karabagh (Artsakh), apporte son appui diplomatique aux autorités de l'Arménie et de l'Artsakh** et s'engage à conduire l'Europe et la communauté internationale vers cette reconnaissance.

En effet, la reconnaissance de l'indépendance de cette République, au nom du droit des peuples à l'autodétermination, est « **le seul moyen de garantir la sécurité de ses habitants et d'éviter le nettoyage ethnique qui menace l'Artsakh.** » explique le Maire de Valence.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr/appli

